

ANNEXE A LA CONVENTION

déterminant les missions 1998-1999 de l'Agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation -Arald

Les services de l'Etat cosignataires confient à l'Arald la poursuite de la mission débutée en 1997-1998, et qui a pour objectif de favoriser les actions culturelles en milieu pénitentiaire.

Il s'agira notamment de :

- poursuivre le développement de la lecture et des bibliothèques des établissements pénitentiaires en proposant aux différents partenaires des pistes de réflexion et d'animations,
- aider les établissements à mettre en place une politique d'action culturelle en partenariat avec des structures culturelles reconnues,
- encourager la signature de conventions de partenariat avec les collectivités territoriales dans les différents domaines culturels,
- proposer des actions de sensibilisation aux personnels concernés,
- rendre compte régulièrement de son travail aux différents partenaires.

Fait à Lyon, le 10 février 1999

Le Directeur Régional des Affaires
Culturelles
Abraham BENGIO

Le Directeur Régional des Services
Pénitentiaires
Guy SOLANA

Le Président de l'Arald
Claude BURGELIN